

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2014**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN ; Mme BEAUCHER ; M. HESRY ; M. PEDRON ; Mme ROUYEZ ; M. VIGNERON - Adjoint ; M. MERCIER ; M. BREGAINT ; Mme GREGOIRE ; M. POULAIN ; Mme CORTYL ; Mme LUGAND ; Mme DESBLES ; Mme PRUNIER-BRIAND ; Mme MORADEL ; M. CHALIGNE ; Mme JOUQUAN ; Mme DUTERTRE ; M. GEORGET ; M. LETAINTURIER ; Mme FRAIN ; Mme MOUBECHÉ ; M. DELAMAIRE ; M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. REHEL (représenté par M. POULAIN) ; M. ROTA (représenté par M. VIGNERON).

Absents excusés :

Avant de débiter la séance, M. le Maire tient à renouveler toute sa sympathie à Loïc PEDRON, adjoint, à l'occasion du récent décès de sa sœur.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 février 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté par 21 voix pour, 3 voix contre (S. Frain, A Letainturier, V. Frain) et 3 abstentions (P. Vigneron, J-Y Delamaire, A. Moubêche).

M. le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour d'une question diverse complémentaire : Programme régional d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

★ **Séance budgétaire :**

1. Comptes Administratifs 2013 - budget général et budgets annexes : présentation et affectation des résultats.

1.a - Compte administratif 2013 – Budget général.

- Le Conseil Municipal **arrête** le Compte Administratif 2013 du Budget Général, tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses :	5 571 891,23 €
Recettes :	7 026 631,79 €
Résultat constaté :	1 454 740,56 €

- Section d'investissement

Dépenses :	3 496 030,97 €
Recettes :	1 428 764,88 €
Résultat constaté :	- 2 067 266,09 €

Résultat global de clôture : - 612 525,53 €

- **décide**

l'affectation du résultat comme il suit :

• 1 454 740,56 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Résultat du vote : 19 voix pour ; 3 voix contre (S. et V. FRAIN, A LETAINTURIER) ; 4 abstentions (J-Y. DELAMAIRE, A.MOUBECHÉ, P. MERCIER, G.CHALIGNE).

1.b - Compte administratif 2013 – Budget Assainissement.

- Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement, tel que présenté ci-dessous.

- Section d'exploitation

Dépenses :	240 995,22 €
Recettes :	246 675,11 €
Résultat constaté :	5 679,89 €

- Section d'investissement

Dépenses :	85 130,41 €
Recettes :	258 800,07 €
Résultat constaté :	173 669,66 €

Résultat global de clôture : 179 349,55 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 3 voix contre (S. et V. FRAIN, A. LETAINTURIER) ; 3 abstentions (J-Y DELAMAIRE ; P. MERCIER et G. CHALIGNE).

décide l'affectation du résultat comme il suit :

• 5 679,89 € au titre de l'excédent reporté.

1.c - Compte administratif 2013 – Budget « Le Village de la Garenne I ».

- Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2013 du Budget « Le Village de la Garenne I », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses :	4 361,99 €
Recettes :	353 308,15 €
Résultat constaté :	348 946,16 €

- Section d'investissement

Dépenses :	367 404,51 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 367 404,51 €

Résultat global de clôture : - 18 458,35 €

Résultat du vote : 19 voix pour ; 3 voix contre (S. et V. FRAIN, A. LETAINTURIER) ; 4 abstentions (J-Y. DELAMAIRE, A. MOUBECHÉ, P. MERCIER, G. CHALIGNE).

1.d - Compte administratif 2013 – Budget « Le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2013 du budget « le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses :	1 029,65 €
Recettes :	293 651,35 €
Résultat constaté :	292 621,70 €

- Section d'investissement

Dépenses :	83 595,61 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 83 595,61 €

Résultat global de clôture : 209 026,09 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 3 voix contre (S. et V. FRAIN, A. LETAINTURIER) ;
3 abstentions (J-Y DELAMAIRE ; P. MERCIER et G. CHALIGNE).

1.e - Compte administratif 2013 – Budget « Le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2013 du budget « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci- dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses :	0 €
Recettes :	451 578,96 €
Résultat constaté :	451 578,96 €

- Section d'investissement néant

Résultat global de clôture : 451 578,96 €

Résultat du vote : 19 voix pour ; 3 voix contre (S. et V. FRAIN, A LETAINTURIER) ;
4 abstentions (J-Y. DELAMAIRE, A.MOUBECHÉ, P. MERCIER, G.CHALIGNE).

1.f - Compte administratif 2013 – Budget « ZAC de Maboué ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2013 du budget « ZAC de Maboué » tel que présenté ci- dessous.

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 8 840,23 €.

- Section d'investissement

Dépenses :	479 420,98 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 479 420,98 €

Résultat global de clôture : - 479 420,98 €

Résultat du vote : 18 voix pour ; 6 voix contre (S. et V. FRAIN, A. LETAINTURIER, J-Y DELAMAIRE,
P. MERCIER, G. CHALIGNE) ; 2 abstentions (A. MOUBECHÉ, A. DUTERTRE).

1.g - Compte administratif 2013 – Budget « Energie Photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2013 du budget « Energie Photovoltaïque » tel que présenté ci- dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses :	7 015,03 €
Recettes :	36 065,01 €
Résultat constaté :	29 049,98 €

- Section d'investissement

Dépenses :	29 591,28 €
Recettes :	15 000,00 €
Résultat constaté :	- 14 591,28 €

Résultat global de clôture : 14 458,70 €

Résultat du vote : 25 voix pour ; 1 voix contre (A.LETAINTURIER).

2) Présentation du compte de gestion 2013 du Receveur Municipal.

- **arrête** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

3. Budgets Primitifs 2014 - budget général et budgets annexes : présentation et vote.

3.a) Budget primitif 2014 – Budget Général.

Le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2014 Général tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 6 787 600 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 4 381 066 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 2 voix contre (A.MOUBECHÉ et J-Y. DELAMAIRE).

3.b) Budget primitif 2014 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2014 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Exploitation : équilibrée à hauteur de 245 000 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 356 669 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 1 voix contre (J-Y. DELAMAIRE).

3.c) Budget primitif 2014 – Budget « Le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2014 du lotissement « Le Hameau du Cocherel » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 319 297 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 86 675 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 1 abstention (J-Y. DELAMAIRE).

3.d) Budget primitif 2014 – Budget « Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2014 du lotissement « Le Village de la Garenne I » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 367 405 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 367 405 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 1 abstention (J-Y. DELAMAIRE).

3.e) Budget primitif 2014 – Budget « Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2014 du lotissement « Le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 292 622 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 83 595 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 1 abstention (J-Y. DELAMAIRE).

3.f) Budget primitif 2014 – Budget « Le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2014 du lotissement « Le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 451 578 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 200 000 €

Résultat du vote : 20 voix pour ; 2 voix contre (A.MOUBECHÉ, J-Y. DELAMAIRE).

3.g) Budget primitif 2014 – Budget « ZAC de Maboué ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2014 du lotissement « ZAC de Maboué » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 1 356 536 €

- Investissement : équilibré à hauteur de 1 050 936 €

Résultat du vote : 19 voix pour ; 1 voix contre (J-Y. DELAMAIRE) ; 2 abstentions (A. MOUBECHÉ et A. DUTERTRE).

3.h) Budget primitif 2014 – Budget « Energie Photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Budget Primitif 2014 « Energie Photovoltaïque » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 47 549 €
- Investissement : équilibré à hauteur de 27 692 €.

4) Fixation des taux d'imposition pour 2014.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents de reconduire les taux d'imposition 2013 pour l'année 2014 et **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2014 :

* taxe d'habitation :	14,94 %
* taxe sur le foncier bâti :	21,19 %
* taxe sur le foncier non bâti :	48,20 %

5a) Programme d'investissement : demandes de subventions pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) de solliciter auprès de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2014, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont la liste est annexée à la présente délibération.

5b) Budget Primitif 2014 : autorisation de contracter des prêts.

Le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2014 et au fur et à mesure des besoins et **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.

6) Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2014.

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité (1 abstention : Jean-Yves Delamaire) les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2014 tels qu'indiqués dans le tableau annexé.

7a) Ecoles publiques - fixation du montant des crédits pédagogiques alloués à l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) la fixation des crédits de fonctionnement de l'Ecole élémentaire publique tels que présentés ci-avant et **fixe** en conséquence le montant pour 2014 à 11 969,70 €.

7b) Ecoles publiques - fixation du montant des crédits pédagogiques alloués à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) d'allouer à l'Ecole Maternelle Louise Michel une somme de 9 299,34 € au titre des crédits pédagogiques 2014.

7c) Ecoles publiques - fixation du montant des crédits pédagogiques alloués au R.A.S.E.D.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) d'allouer au R.A.S.E.D une somme de 1 227 € au titre des crédits pédagogiques 2014.

7d) Ecoles publiques - fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2014 à :

- 1 139 € pour un élève « maternelle ».
- 485 € pour un élève « élémentaire ».

8a) Ecoles privées - fixation des aides communales : forfait communal.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer une somme de 199 586 € à l'Ecole Notre Dame au titre du forfait communal 2014.

Résultat du vote : 20 voix pour ; 1 voix contre (A. Dutertre) ; 1 abstention (J-Y Delamaire).

8b) Ecoles privées - fixation des aides communales : garderies et études surveillées.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) d'allouer pour l'année 2014, 60% de la somme versée en 2013 dans l'attente des résultats de l'exercice 2013/2014, soit 2 875 €.

8c) Ecole Notre Dame - fixation des aides communales : aide à la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (2 abstentions : J-Y Delamaire et A. Dutertre) de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.

9a) Fixation des subventions à caractère social – CCAS.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (1 abstention : J-Y Delamaire) de verser au C.C.A.S pour l'année 2014 une subvention de 15 000 €.

9b) Fixation des subventions à caractère social – Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 25 000 € à la Caisse des Ecoles pour 2014, aide financière destinée au financement du DRE.

10) Fête de la Musique 2014 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Dol au titre du volet 3 du contrat de territoire.

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité la subvention susceptible d'être accordée dans le cadre du contrat de territoire. Communauté de Communes du Pays de Dol / Conseil Général, pour l'action d'animation « Fête de la Musique » présentée ci-avant, organisée par la Ville de Dol.

11) Fête de la Fédération des Bagadou - Edition 2014.

Le Conseil Municipal **émet** à l'unanimité (1 abstention : A. Letainturier) un avis favorable de principe quant à l'accueil en 2014 de la fête de la Fédération des sonneurs d'Ille et Vilaine, **décide** pour les raisons présentées ci-avant, de verser une subvention de 1 500,00 € à l'Association Bodadeg Ar Sonerion, organisateur de la Fête de la Fédération des sonneurs d'Ille et Vilaine, au titre de la prise en charge de 50 % des frais de transport des groupes pour l'édition 2013 (dans la limite de 1 500,00 €) et **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général 2014.

12) Echanges de parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation de la déviation Est de la Ville.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'en novembre 2009, à la demande du Conseil Général, un accord de principe avait été donné pour un échange de parcelles entre la Ville de Dol et des propriétaires privés, échange nécessaire dans le cadre de la réalisation de la future déviation Est de Dol.

- Parcelles appartenant à la Ville de Dol (bien cédé)
 - AT 483 d'une superficie de 117 m²
 - AT 484 d'une superficie de 914 m²
- Parcelles privées appartenant au Lycée Les Vergers (bien reçu)
 - AN 438 – 316 m²
 - AN 259 – 241 m²
 - AN 440 – 75 m²
 - AN 442 – 141 m²

La valeur du bien cédé est de 103,10 €.

La valeur du bien reçu est de 386,50 €.

La Ville aura donc à payer la somme de 283,40 €.

Le Conseil Municipal **donne** à l'unanimité son accord quant à l'échange de parcelles ci-dessus présenté et aux conditions financières fixées **dit** que la Ville de Dol aura à payer la somme de 283,40 € pour ledit échange de parcelles et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

13) Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de modifier comme il suit le tableau des effectifs du personnel communal :

- Passage d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, de 16/35^{ème} à 17/35^{ème}.

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

14) Informations sur les Marchés à Procédure Adaptée.

M. le Maire communique aux membres de l'Assemblée les informations suivantes concernant les MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) :

❖ Marché de travaux : Lotissement « le Clos des Pommiers » :

Lot n°2 – Assainissement – Entreprise LEMEE de Saint Sauveur des Landes (35).

Montant initial du marché : 66 948, 50 € H.T

Montant de l'avenant : 3 160,00 € H.T

(Remplacement de busage et création de caniveaux).

❖ Marché de travaux : Extension-rénovation de l'école Louise Miche phase II (école élémentaire) :

Lot n°1 – Gros Œuvre, VRD – Entreprise LENORMAND de Plerguer.

Avenant n°4 : 880,00 € HT (0,38 %)

Rappel montant du marché : 232 929,03 € H.T.

Rappel montant avenants précédents : 20 684,29 € H.T.

Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium – Entreprise PAPAIL de Mont-Dol.

Avenant n°2 : - 13 818,60 € HT (- 14,59 %)

Rappel montant du marché : 94 739,50 € H.T.

Rappel montant avenant 1 : 561,00 € H.T.

Lot n°8 – Peinture, revêtements muraux – Entreprise PIEDVACHE de Caulnes.

Avenant n°1 : 641,73 € H.T. (1,19 %)

Avenant n°2 : 345,51 € HT (0,64 %)

Rappel montant du marché : 53 825,72 € H.T.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette information.

15) Question diverse complémentaire

Programme régional d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal **émet** à l'unanimité un avis favorable de principe pour accueillir des bornes publiques de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables, dans le cadre d'un programme porté par le SDE 35 en partenariat avec la Région Bretagne et l'ADEME, **accepte** en conséquence le transfert de cette compétence afin de participer à la cohésion territoriale dudit dispositif mis en place par le SDE 35 et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour affichage le 20 mars 2014.

Le Maire,
Denis RAPINEL